



UN PROJET DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION POUR LES ESPÈCES TERRESTRES EN PÉRIL- REGION DU QUÉBEC

Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune (ECCC-SCF)

Le Centre Autochtone des Ressources
Environnementales (CARE)



50^e anniversaire d'Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada's 50th anniversary

150^e anniversaire du Service météorologique du Canada
Meteorological Service of Canada's 150th anniversary

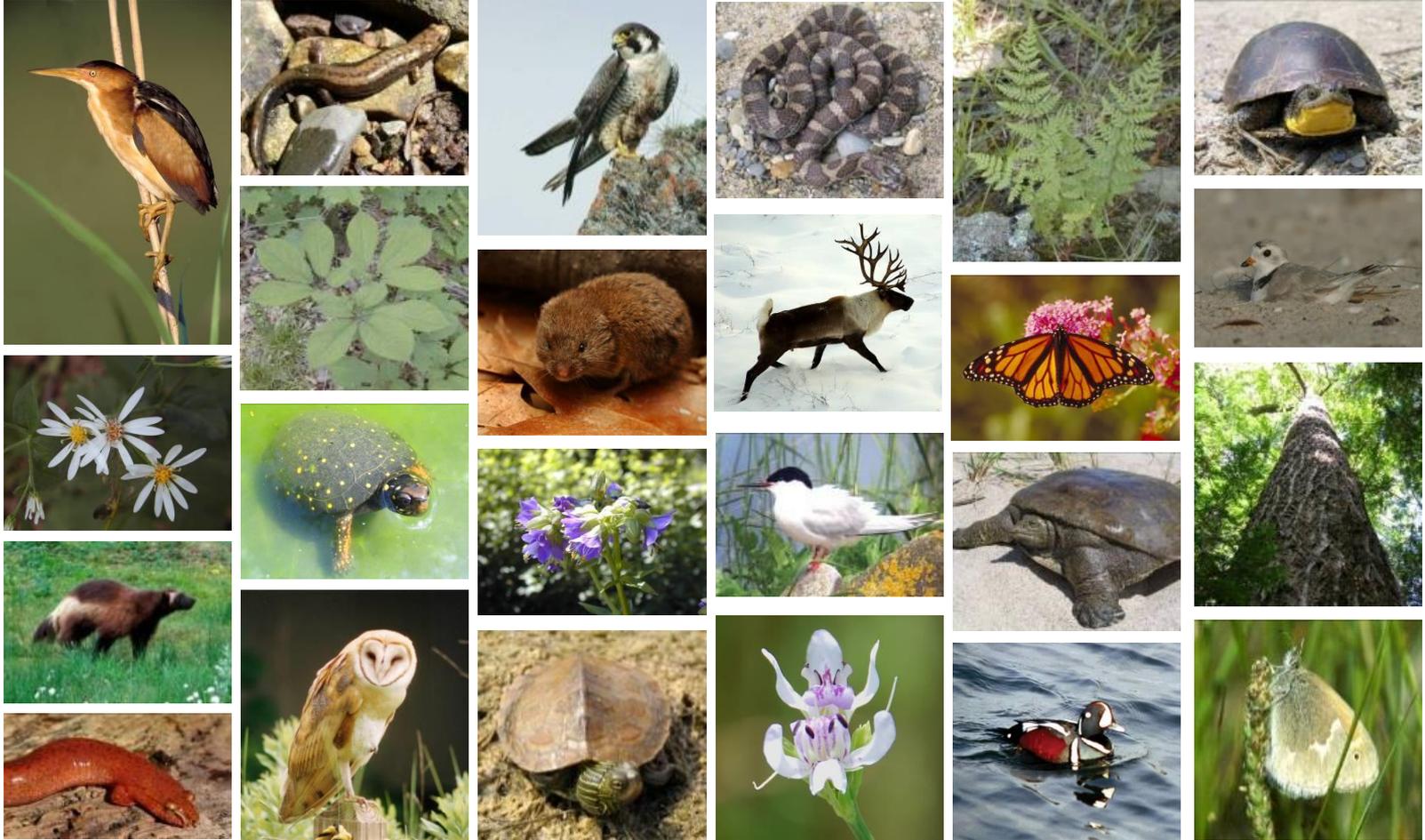


Canada

APERÇU DE LA PRÉSENTATION

- Introduction à la *Loi sur les espèces en péril*
 - Liste des consultations potentielles à venir au Québec concernant les espèces en péril
 - Présentation du projet en partenariat avec le centre autochtone des ressources environnementales
 - Autres financements disponibles pour les espèces en péril
-

INTRODUCTION À LA LOI SUR LES *ESPÈCES EN PÉRIL*



LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)

Objectifs

- Prévenir la disparition des espèces sauvages
- Permettre le rétablissement des espèces sauvages qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées
- Favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées



RÔLE ESSENTIEL DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones du Canada et les conseils de gestion des ressources fauniques établis en vertu d'accords sur des revendications territoriales jouent un rôle essentiel dans la conservation des espèces sauvages dans ce pays.

La Loi prévoit que:

- ✓ les connaissances traditionnelles des peuples autochtones soient prises en compte dans le processus d'évaluation, de planification et de mise en œuvre du rétablissement;
 - ✓ les documents de rétablissement soient élaborés avec la participation des communautés et organisations autochtones directement touchées et les conseils de gestion des ressources fauniques;
 - ✓ des consultations soient tenues avec les personnes directement touchées avant que ne soient prises des décisions qui pourraient les impacter.
-

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL ET LES DROITS AUTOCHTONES

Loi sur les espèces en péril, article 3

Il est entendu que la présente loi ne porte pas atteinte à la protection des droits existants - ancestraux ou issus de traités - des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La *Loi sur les espèces en péril* met en évidence la reconnaissance des accords sur les revendications territoriales

APERÇU DES RÔLES DE CHACUN DANS LA *LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL*

Environnement et Changement climatique Canada: Responsable de

- ✓ administration de la loi ;
- ✓ rétablissement des oiseaux migrateurs ;
- ✓ protection et rétablissement des espèces terrestres et de leur habitat essentiel sur les terres fédérales ;
- ✓ évaluation des progrès réalisés à l'égard des espèces terrestres et de leur habitat essentiel sur les terres non fédérales (terres provinciales, territoriales, privées ou visées par un traité).

Pêches et Océans Canada: Responsable de toutes les espèces aquatiques

Parcs Canada: Responsable des espèces prédominantes dans les parcs nationaux

Provinces et territoires: Premier rôle dans le rétablissement des espèces terrestres et la protection de leur habitat essentiel sur leurs terres et sur les terres privées

Conseils de gestion des ressources fauniques: Partenaires dans le processus de la *Loi sur les espèces en péril* lorsque des espèces se retrouvent dans des zones de revendications territoriales.

Gouvernements, organisations et communautés autochtones : Rôle clé dans le partage des connaissances, l'émission de commentaires lors des différentes étapes du processus relatif aux espèces en péril (évaluation, inscription, planification du rétablissement, suivi) et la mise en œuvre d'actions de conservation.

PROCESSUS DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

CONSULTATIONS

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)

- Soumet les évaluations sur la situation des espèces au ministre de l'Environnement.

-Recommandation au gouverneur en conseil

-Dès que l'espèce est inscrite, la *Loi sur les espèces en péril* s'applique

Documents de planification du rétablissement

Identification de l'habitat essentiel

Des actions de conservation pour les espèces en péril peuvent être soutenues par des programmes de financement fédéraux

Ex: le Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)

Mesures de conservation décrites dans les documents de rétablissement

CONSULTATIONS et COOPÉRATION

ÉVALUATION

INSCRIPTION

PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT

MISE EN OEUVRE

PROTECTION

PROTECTION DES INDIVIDUS ET DES RÉSIDENCES

PROTECTION DE L'HABITAT ESSENTIEL

MESURES D'URGENCE

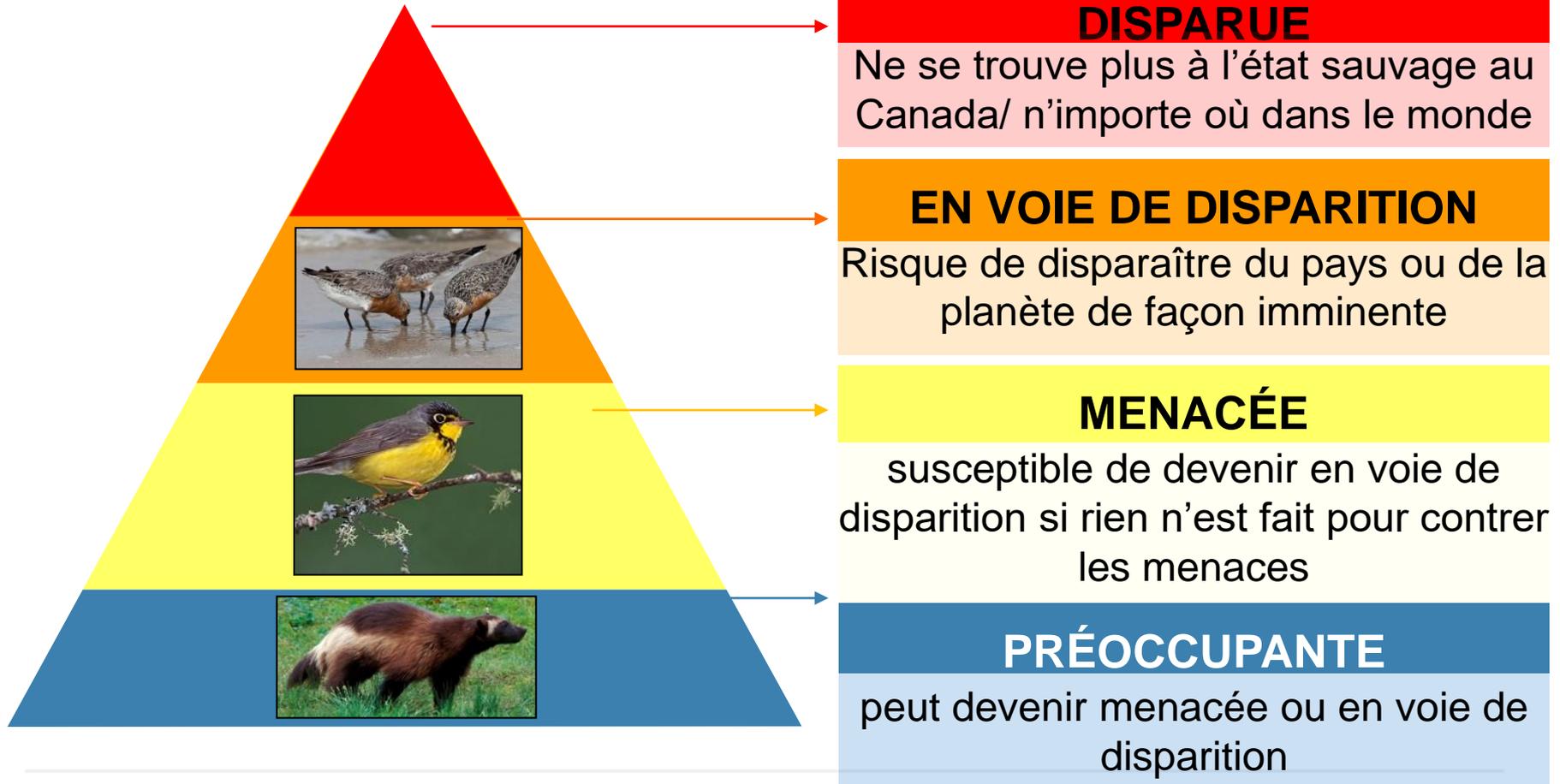
CONSULTATIONS

INSCRIPTION



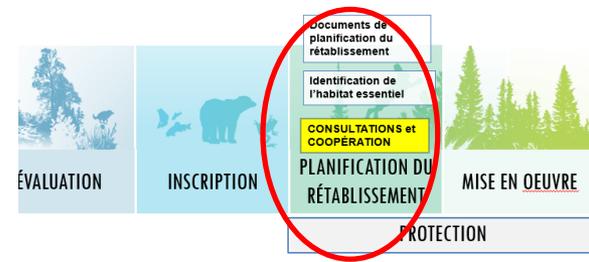
- Consultations annuelles avec les provinces et les territoires, les ministères fédéraux et les organisations et communautés autochtones (consultations normales ou prolongées) pour recueillir leurs commentaires et préoccupations.
- Décision du gouverneur en conseil. Trois options possibles :
 - ✓ Inscrire
 - ✓ Ne pas inscrire
 - ✓ Retourner au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
- Dès que l'espèce est inscrite, la *Loi sur les espèces en péril* s'applique
 - ✓ Cela implique une protection efficace des individus et de leur résidence sur les terres fédérales et dans tout le Canada pour les oiseaux migrateurs et les espèces aquatiques
 - ✓ Les interdictions ne s'appliquent qu'aux espèces menacées, en voie de disparition et disparues du pays

INSCRIPTION



PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT

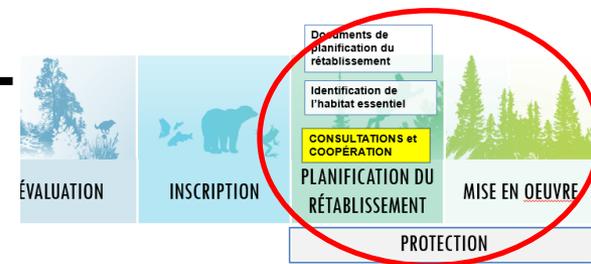
EXIGENCES



- L'inscription déclenche des exigences en matière de planification du rétablissement
- Pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, un programme de rétablissement est élaboré dans des délais prescrits
 - ✓ 1 an pour les espèces en voie de disparition; 2 ans pour les espèces menacées ou disparues du pays
 - ✓ Des objectifs de populations et de répartition doivent être établis
 - ✓ Doit inclure l'identification de l'habitat essentiel dans la mesure du possible et sur la base des meilleures informations disponibles, y compris les connaissances traditionnelles autochtones
- Pour les espèces préoccupantes, un plan de gestion est élaboré
 - ✓ Inclut des mesures de conservation pour l'espèce
 - ✓ Aucun habitat essentiel n'est identifié
 - ✓ Aucune interdiction (ex: contre l'abattage, etc)

PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT

MOBILISATION



- Consultation des propriétaires fonciers, des personnes directement concernées par la stratégie
- Coopération avec les provinces/territoires, les ministres fédéraux, les conseils de gestion des ressources fauniques et les communautés et organisations autochtones
- Coopération avec les organisations et communautés autochtones permet:
 - ✓ d'acquérir et de valider l'information et les stratégies/plans pour le rétablissement
 - ✓ de faire participer les peuples autochtones à la mise en œuvre du rétablissement
 - ✓ d'éviter ou réduire au minimum les atteintes aux droits ancestraux et issus de traités.

PROTECTION: INDIVIDUS ET RÉSIDENCES



- L'inscription déclenche les interdictions qui s'appliquent aux espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées. Il est interdit de:
 - ✓ tuer, nuire, harceler, capturer ou prendre
 - ✓ posséder, collectionner, acheter, vendre ou échanger un individu, une partie ou un produit qui en provient
 - ✓ endommager ou détruire la résidence d'un ou de plusieurs individus
- Les interdictions s'appliquent automatiquement dès l'inscription pour:
 - ✓ toutes les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées situées sur le territoire domanial
 - ✓ les espèces aquatiques (c.-à-d. les espèces de la *Loi sur les pêches*) partout
 - ✓ les oiseaux migrateurs protégés en vertu de *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) partout

PROTECTION: INDIVIDUS ET RÉSIDENCES



- Les interdictions ne s'appliquent pas automatiquement aux autres espèces sur les terres non fédérales (provinciales, territoriales ou privées)
 - ✓ Toutefois, si le ministre de l'Environnement est d'avis que les lois d'une province ou d'un territoire ne protègent pas les individus ou les résidences, il doit recommander au gouvernement en conseil de prendre un décret
 - ✓ Le ministre de l'Environnement doit consulter le ministre de la province ou du territoire et les conseils de gestion des ressources fauniques avant de se faire une opinion
 - ✓ Le gouverneur en conseil a le pouvoir discrétionnaire d'émettre ou non le décret

PROTECTION: HABITAT ESSENTIEL TERRES FÉDÉRALES



- La *Loi sur les espèces en péril* interdit la destruction de l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées.
- Lorsque l'habitat essentiel est identifié dans un programme de rétablissement ou un plan d'action finals, l'habitat essentiel sur les terres fédérales recevra une protection légale (LEP, a. 58).
- Tous les arrêtés actuels pris en vertu de l'article 58 excluent les terres de réserve. Au besoin, des mesures alternatives, comme des accords de conservation, pourraient être mises en œuvre avec les communautés et les organisations autochtones pour leur permettre de participer au rétablissement de l'espèce.



Cap-Tourmente NWA photo © Hélène
Gaulin

*L'habitat essentiel est l'habitat
nécessaire à la survie ou au
rétablissement de l'espèce*

PROTECTION: HABITAT ESSENTIEL TERRES NON FÉDÉRALES



D'autres mesures de protection pourraient éventuellement être mises en place (interdictions non automatiques liées aux individus, aux résidences et à la protection des habitats essentiels sur les terres non fédérales)

- Nécessiterait
 - ✓ Absence de protection
 - ✓ Consultations
 - ✓ Recommandation du ministre de l'Environnement
 - ✓ Décision du gouverneur en conseil

PERMIS POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL: EXIGENCES

- Des permis sont nécessaires lorsque des interdictions s'appliquent :
 - ✓ lorsque des individus ou des résidences peuvent être touchées; ou
 - ✓ lorsque des habitats essentiels peuvent être détruits
 - Des permis *pourraient* être délivrés seulement pour les raisons suivantes:
 - ✓ recherches scientifiques sur la conservation des espèces;
 - ✓ une activité qui profite à l'espèce ou qui est nécessaire à l'augmentation des chances de survie de l'espèce à l'état sauvage; ou
 - ✓ une activité qui ne touche l'espèce que de façon incidente
 - Un permis *pourrait* ainsi être délivré si le ministre compétent estime que:
 - ✓ toutes les solutions de rechange ont été envisagées;
 - ✓ toutes les mesures possibles seront prises afin de minimiser les conséquences négatives de l'activité pour l'espèce et son habitat;
 - ✓ l'activité ne mettra pas en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce
-

ESPÈCES FAISANT L'OBJET DE CONSULTATIONS

INSCRIPTION

Espèces	Statut actuel (LEP)	Statut proposé par le COSEPAC
Frêne noir	Aucun	Menacée
Hibou des marais	Préoccupante	Menacée
Petit chevalier	Aucun	Menacée
Océanite cul-blanc, Population de l'Atlantique	Aucun	Menacée
Paruline du Canada	Menacée	Préoccupante
Hirondelle rustique	Menacée	Préoccupante
Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa, Population hivernant dans le sud-est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Caraïbes	Aucun (précédemment menacée sous le Bécasseau maubèche <i>roselaari</i>)	En voie de disparition
Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa, Population hivernant dans le nord-est de l'Amérique du Sud	Aucun (précédemment menacée sous le Bécasseau maubèche <i>roselaari</i>)	Préoccupante

ESPÈCES FAISANT POTENTIELLEMENT L'OBJET DE CONSULTATIONS

DOCUMENTS DE RÉTABLISSEMENT

Espèces	Statut LEP
Monarque	Préoccupante (à l'étude en vue d'un changement de statut vers une espèce en voie de disparition)
Martinet ramoneur	Menacée
Paruline hochequeue	Menacée
Salamandre pourpre, Population des Adirondacks et des Appalaches	Menacée
Goglu des prés	Menacée
Sturnelle des prés	Menacée
Arabette du Québec	En voie de disparition
Psithyre bohémien	En voie de disparition
Arnica de Griscom	Menacée

Espèces	Statut LEP
Carcajou	Préoccupante
Pioui de l'Est	Préoccupante
Phalarope à bec étroit	Préoccupante
Bécasseau roussâtre	Préoccupante
Bourdon terricole	Préoccupante
Tortue musquée	Préoccupante
Gros-bec errant	Préoccupante



Espèces terrestres en péril

Consultation, coopération et accommodement

Introduction et aperçu du projet

Le Centre Autochtone des Ressources Environnementales (**CARE**)
Environnement et Changement climatique Canada-Service canadien de la faune
(**ECCC-SCF**)

POURQUOI ECCC ET CARE SONT-ILS PARTENAIRES SUR CE PROJET RELIÉ AUX ESPÈCES EN PÉRIL?

Exemples de ce que nous avons entendu des communautés et organisations autochtones et qui ont contribué à l'élaboration de ce projet:

- Les espèces en péril sont très importantes et la protection de ces espèces, et de toute la faune, est une **responsabilité inhérente**.
- Il y a beaucoup **d'information et de connaissances** qui pourraient être partagées. La nature et le moment de ce partage, ainsi que la façon dont les informations et les connaissances sont utilisées sont d'une importance capitale.
- Les espèces en péril sont l'une de nos nombreuses **priorités** et il est nécessaire de renforcer les capacités pour **se mobiliser de manière significative** avec les ministères fédéraux.
- La relation, le partenariat, le codéveloppement et le leadership sont fondamentaux.



UNE CONVERSATION ET UNE RELATION QUI ÉVOLUENT

- Il s'agit d'une **première étape** pour certains et d'une **belle continuité** pour d'autres en ce qui concerne l'amélioration en général de la **consultation et de la coopération** par rapport aux espèces terrestres en péril, et spécifiquement pour les espèces qui feront l'objet de consultations par rapport à l'**inscription ou la planification du rétablissement au cours des deux prochaines années**.
- Ce projet nous aidera à **travailler ensemble** pour répondre de manière significative à ce que nous **avons entendu** et à ce que vous voulez partager.
- Le **partage des idées** tout au long de ce projet peut contribuer à faire évoluer nos **conversations et nos relations**.



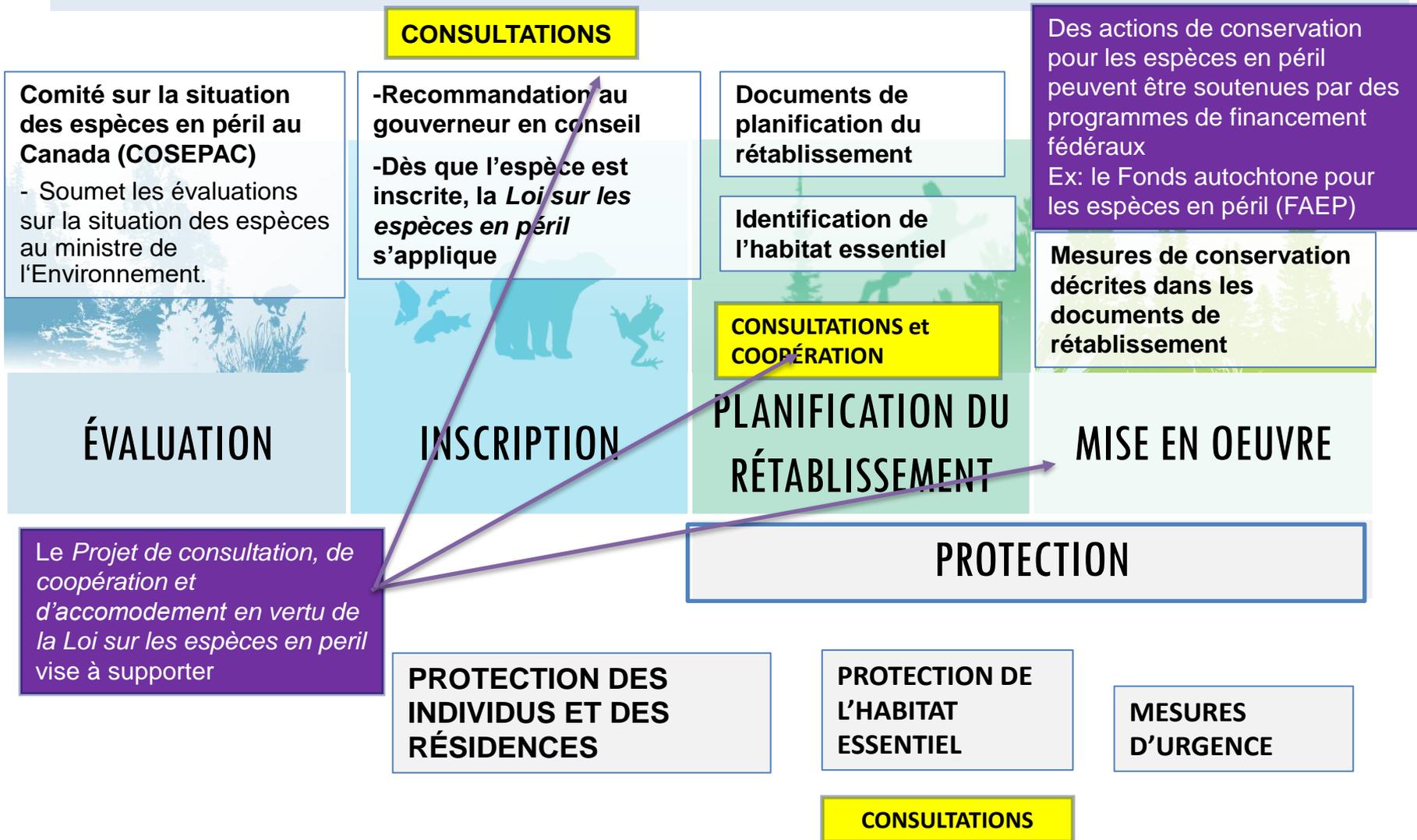
APERÇU DU PROJET



CARE et ECCC travaillent en partenariat pour:

- Fournir de l'information et accroître les connaissances sur la *Loi sur les espèces en péril* et les espèces en péril.
- Soutenir le développement des capacités et des compétences pour intégrer les considérations relatives aux espèces en péril et à la *Loi sur les espèces en péril* dans la planification, la gestion et l'intendance de l'utilisation des terres
- Améliorer les possibilités de contribuer de manière significative à l'inscription et la planification du rétablissement en vertu de *la Loi sur les espèces en péril* pour les espèces terrestres - incluant le financement des capacités
- Fournir un financement pour des actions de rétablissement ciblées pour les espèces visées par le processus de la *Loi sur les espèces en péril* cette année et l'année prochaine.

PROCESSUS DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL





Espèces terrestres en péril

Consultation, coopération et accommodement

Financement des capacités et
expressions d'intérêt (EI)

INSCRIPTION

CAPACITÉ À SOUTENIR UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DANS LES DÉCISIONS D'INSCRIPTION À LA LEP

Lorsqu'il décide d'inscrire ou non une espèce sur la liste, le ministre tient compte des éléments suivants:

- Les **recommandations** du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et de son sous-comité sur les connaissances traditionnelles autochtones.
- L'espèce contribue-t-elle aux **moyens de subsistance**, par exemple, par la récolte, la subsistance ou la médecine ?
- L'inscription de l'espèce aurait-elle un **impact sur les activités pratiquées par les gens** en lien avec cette espèce ?

INSCRIPTION

CAPACITÉ À SOUTENIR UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DANS LES DÉCISIONS D'INSCRIPTION À LA LEP

Lorsqu'il décide d'inscrire ou non une espèce sur la liste, le ministre tient compte des éléments suivants:

- L'inscription de l'espèce entraînerait-elle des coûts ou des avantages **culturels, sociaux ou économiques** pour les individus, les communautés ou les organisations ?
 - Les **activités actuelles ou prévues** chevauchent-elles l'une des aires de répartition de l'espèce ou les endroits où des individus de l'espèce ont été observés ?
 - Y a-t-il des **activités actuelles ou prévues qui pourraient nuire** à l'espèce et/ou détruire une partie de son habitat ?
 - Toute **autre information** que les gens choisissent de partager pendant la consultation.
-

DOCUMENTS DE RÉTABLISSEMENT

COOPÉRATION ET CONSULTATION FÉDÉRALES



Financement de projets pour soutenir la collecte des meilleures informations disponibles pour ces documents.

Exemples d'informations recherchées :

- Lieux où l'espèce et son habitat ont **été observés**.
- Ce dont **l'espèce a besoin** pour survivre et/ou se rétablir.
- **Les menaces** (actuelles et historiques) et les activités susceptibles de détruire **son habitat**.
- **Ce qui pourrait être fait** pour rétablir ou gérer l'espèce et **les actions** déjà en cours.

DOCUMENTS DE RÉTABLISSEMENT

COOPÉRATION ET CONSULTATION FÉDÉRALES



Financement de projets pour soutenir la collecte des meilleures informations disponibles pour ces documents.

Exemples d'informations recherchées :

- Les **objectifs** de population et de répartition pour le rétablissement/la gestion.
- Les **connaissances autochtones** que les détenteurs de ces connaissances souhaiteraient voir incluses dans un document de rétablissement.
- Tout autre élément susceptible de **contribuer à la survie et au rétablissement** de l'espèce.
- Remarque: des fonds sont également disponibles pour faire face aux **menaces immédiates** pesant sur l'espèce et son habitat, ainsi qu'aux mesures de **rétablissement spécifiques à l'espèce**.

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- 1. Financement pour soutenir la participation à des ateliers et/ou réunions spécifiques à une espèce organisés par le CARE/ECCC.**
 - Fournir un financement aux membres de la communauté, au personnel, aux aînés et aux détenteurs de connaissances pour le partage de leur temps et pour couvrir les frais de réunion en personne.
 - Les montants du financement sont basés sur les taux du Conseil du Trésor du Canada. Les détails sur le financement disponible seront fournis dans les invitations aux sessions individuelles.

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

Processus

- Un contact communautaire ou ECCC sera invité à fournir les informations demandées au CARE par courriel.
 - Le CARE enverra un chèque au contact communautaire qui est responsable de la distribution des fonds aux participants dans les 3 semaines suivant la session.
 - Renseignements à fournir: noms des participants, nom de l'organisation, à qui adresser le chèque, adresse postale.
-

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

2. Financement des capacités pour soutenir le partage d'information sur l'inscription et la planification du rétablissement des espèces terrestres fédérales en péril

- Afin d'aider à relever d'éventuels défis en matière de capacité et à mieux travailler ensemble, ECCC s'associe au CARE qui **administrera le financement fédéral des capacités pour ceux qui souhaitent partager des données, des connaissances et d'autres informations avec ECCC** sur les espèces terrestres en péril mais qui ont besoin d'un certain soutien pour le faire.
 - De plus, si ceux qui partagent des informations souhaitent formaliser la façon dont ils le font, ECCC est ouvert à l'exploration d'approches qui peuvent fonctionner pour tous (par exemple: protocoles d'entente, protocoles d'accord, accords de partage de données).
-

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- Le financement peut servir à payer les honoraires, les déplacements, la location de salles, les frais d'accueil, les services professionnels, la collecte de connaissances autochtones, la révision de documents et l'élaboration de commentaires. Les taux du Conseil du Trésor du Canada s'appliqueront.

Processus

- La communauté ou l'organisation remplit le formulaire de demande de financement des capacités et le soumet au CARE avant d'entreprendre des activités.
- Après examen et approbation, le CARE enverra un chèque au demandeur qui sera responsable de la distribution des fonds aux participants d'ici trois semaines

Le CARE partagera l'écran et parcourra le modèle.



SARA CONSULTATION, COOPERATION AND ACCOMMODATION PROJECT

CAPACITY FUNDING REQUEST FORM TO SUPPORT INFORMATION SHARING FOR FEDERAL TERRESTRIAL SPECIES AT RISK LISTING AND RECOVERY PLANNING

Purpose of This Funding

Environment and Climate Change Canada (ECCC) has heard from many Indigenous communities and organizations that they wish to collect and share appropriate information with ECCC so they can contribute meaningfully to SARA listing decisions, work together to develop recovery documents, and review and provide input to draft recovery documents before they are finalized and posted online. However, while some have sufficient capacity to do this, others do not. To help us work better together where capacity may be a challenge, ECCC is partnering with CIER who will administer federal capacity funding for those wishing to share data, knowledge and other information with ECCC about terrestrial species at risk but need some support to do so.

While this capacity funding will support information sharing for the specific purposes listed above, some may also wish to undertake larger species at risk projects. To learn more about ECCC's funding programs that support this broader work please visit the ECCC website or contact: Marie-Hélène Dickey (marie-helene.dickey@ec.gc.ca).

Providing Input to ECCC for Recovery Planning

Once information is collected, if those sharing information wish to formalize how this is done, ECCC is open to exploring approaches that can work for everyone (e.g., MOUs, protocol agreements, data sharing agreements). The recipient of the capacity funds can provide information to ECCC on behalf of the information holders in the manner chosen by those individuals or group (e.g., detailed information, detailed information with personal information removed, high-level summary). ECCC recognizes that while this capacity funding will be used to collect information to share on particular species, the recipient may find that the community does not have information to contribute to recovery planning. Should this be the case, the recipient should inform ECCC that after seeking input that the community does not have information to share on the particular species.

Capacity Request Details – How to complete this form

In the text box on page 2, please provide a short description of the capacity funding being requested to support your participation in SARA listing consultations and/or cooperation and consultation on recovery planning for terrestrial species at risk (e.g., honorariums, travel, room rental, hospitality, professional services, Indigenous Knowledge collection, document review and written comments). For participant fees and Elder honorariums, please provide names of individuals and the amounts associated with their roles. For professional services, please provide a day/hourly rate and description of their service (e.g., translator, facilitator).

Note: *The Treasury Board of Canada sets amounts for participation in federal government consultation and cooperation related activities for an individual's time and an individual's required expenses for in-person meetings. For further information on funding to support a person's time to participate and travel and hospitality rates, please see Appendix A.*

Primary Contact Details for Indigenous Community or Organization

Name of Community or Organization	
Contact Name	
Contact Title	
Contact Email	
Contact Phone Number	
Street Address, City, Province/Territory & Postal Code	

Information Sharing Details

Anticipated month that information will be shared	e.g., June
Anticipated format for sharing information	e.g., email summary, written report, spatial data
Request for formalized information sharing agreement and format if known	If yes, e.g., Community's existing information sharing agreement template is attached, Community wishes to co-develop agreement with ECCC

Description of Funding Requested

Activity	Cost
e.g., A meeting with x number of participants and x number of Elders to talk about recovery planning related to x species	\$xx for room rental for X days; lunch for meeting participants at \$xx per person for x people
e.g., Number of days to review recovery documents, prepare for meetings, finalize comments in a written report for ECCC	person 1 (job title) at \$xx per day for x days, person 2 (job title) at \$xx per day for x days

Total Amount Requested

\$

Payment Details

Please provide details on who the cheque should be payable to and provide a contact and/or mailing address if different from the one provided above.

--

Please note that requests and cheque processing take up to three weeks. The applicant will be paid and is responsible for distributing the funds to the participants (e.g. fees, travel expenses).

For further information or support, please contact Anita Murdock, Research Associate at the Centre for Indigenous Environmental Resources (amurdock@yourcier.org).

For CIER Internal Purposes	
Project # & Name:	
Task #:	
Date:	
Approved by:	

Appendix A

Funding to support a person's time to participate:

We understand that communities' policies and protocols pertaining to honoraria may differ and they may be higher or lower than the maximum amounts identified by the federal treasury board as listed below or they may take other forms (e.g., appreciation gifts). Please include in your budget request what is appropriate for your community. If you would like to discuss please contact Anita Murdock, Research Associate at the Centre for Indigenous Environmental Resources (amurdock@yourcier.org).

Elders and Knowledge Holders - \$500/day, \$250/half day

All other participants - \$350/day, \$175/half day

Travel and hospitality for in person meetings:

Kilometric Rates

Province/Territory	Cents/km (taxes included)	Province/Territory	Cents/km (taxes included)
Alberta	50.0	Nunavut	60.5
British Columbia	55.0	Ontario	57.0
Manitoba	51.0	Prince Edward Island	52.5
New Brunswick	53.5	Quebec	54.5
Newfoundland and Labrador	57.5	Saskatchewan	51.0
Northwest Territories	63.0	Yukon	61.5
Nova Scotia	54.5		

Allowances

Canadian \$ (taxes included)	Canada & USA	Yukon & Alaska	N.W.T.	Nunavut
<u>Private non-commercial accommodation allowance</u>				
Day 1–120	50.00	50.00	50.00	50.00
Day 121 onward	25.00	25.00	25.00	25.00
Meal allowances				
breakfast - 100% (up to 30 th day)	21.10*	22.90	24.80	27.75
lunch - 100% (up to 30 th day)	21.60*	21.60*	21.60*	21.60*
dinner - 100% (up to 30 th day)	53.00*	60.65	64.35	91.35
Incidental allowance				
Incidental allowance – 100% (up to 30 th day)	17.30*	17.30	17.30	17.30

For complete travel directive (e.g., includes hotel rates) visit: <https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/en>

EXPRESSION D'INTÉRÊT

3. Expression d'intérêt

- Fournir un financement fédéral, administré par le CARE, pour soutenir des activités ciblées à court terme qui contribueront aux mesures de rétablissement des espèces terrestres en péril, s'attaqueront aux menaces immédiates pour les espèces en péril, et fourniront des informations qui combleront les lacunes dans les connaissances relatives aux considérations d'inscription et à l'élaboration de documents de rétablissement pour des espèces spécifiques.
-

EXPRESSION D'INTÉRÊT

- Les projets peuvent porter sur n'importe quelle espèce terrestre inscrite à la *Loi sur les espèces en péril*. La priorité sera accordée aux propositions portant sur les espèces faisant l'objet d'une consultation sur l'inscription ou sur un document de rétablissement au cours des deux prochaines années.
- Les candidats peuvent soumettre plus d'une expression d'intérêt par admission.
- Si les fonds le permettent, d'autres appels d'expression d'intérêt pourraient être lancés plus tard dans l'année.

EXPRESSION D'INTÉRÊT

Processus

- Les expressions d'intérêt doivent être reçues avant le 10 décembre 2021.
- Le coût du projet doit être compris entre 5 000 et 15 000 dollars.
- Tous les candidats seront informés de l'état de leur demande en janvier 2022.
- Les fonds seront versés aux bénéficiaires en janvier 2022 ou en avril 2022, selon le calendrier et le budget annuel du projet. Toutefois, les activités associées peuvent se poursuivre au cours de l'exercice financier 2022-2023.

Le CARE partagera l'écran et parcourra le modèle d'EI.

Expression of Interest (EOI) for targeted projects that support SARA listing and recovery planning

SARA Consultation, Cooperation, and Accommodation Project

Purpose of Funding

Environment and Climate Change Canada (ECCC) has heard from many Indigenous communities and organizations that they wish to undertake targeted short-term activities that will help with terrestrial species at risk (SAR) recovery actions, address immediate threats to SAR, and provide information that will fill knowledge gaps in listing considerations and recovery document development for specific species. This EOI process will help ECCC to provide federal funding, administered by CIER, to support as many projects of this type as possible.

Note: For those interested in learning about ECCC funding that supports larger species at risk projects (e.g., multi-species, multi-year), visit the ECCC website or contact: Marie-Hélène Dickey at marie-helene.dickey@ec.gc.ca.

Overview

- The purpose is to fund targeted short-term projects that directly support Indigenous peoples' and organizations' meaningful participation in listing, recovery planning and/or recovery actions for terrestrial species at risk (see appendix A&B for details).
- Projects can include any SARA listed terrestrial species at risk however, priority will be given to proposals focusing on the species undergoing listing consultation and recovery planning within the next two years. See appendix C for the list of species.
- Applicants may submit more than one expression of interest per intake.
- Should funds allow, there will be additional calls for expressions of interest.

Requirements

- Expressions of Interest must be received by December 10th, 2021 midnight local time.
- Please use the subject line "SARA Expression of Interest" when making your submission.
- Inquiries and submissions can be made to Anita Murdock, Research Associate at the Centre for Indigenous Environmental Resources (amurdock@yourcier.org) who is working in partnership with ECCC to distribute these federal funds.

- Project amounts should be between \$5,000 - \$15,000 and use federal funding rates where applicable (see example and federal rates below)
- All applicants will be notified of their application status in January 2022. Funds will be administered to awarded recipients either in January 2022 or April 2022 depending on project timelines and annual budgets. However, associated activities for all awarded projects may continue into the 2022-2023 fiscal year.
- A brief final report that includes a table of expenses and description of project outcomes will be due by February 15th, 2023.

Primary Contact Details for Indigenous Community or Organization

Name of Community or Organization	
Contact Name	
Contact Title	
Contact Email	
Contact Phone Number	
Street Address, City, Province/Territory & Postal Code	

*Contact identified will be the primary contact for all EOI correspondence

Project Title

Project Timeframe (approximate start date & end date):

What Species at risk is/are the focus of project activities? If other species are focused on in this work, please list.

Project Purpose (approx. 4 – 5 sentences):

Funding Request

Please include a list of any partners and other financial contributions. At least 20% matching funds is required. It can include in-kind contribution (e.g., staff time, administration, venues, catering). As this is ECCC funding, other federal government funding cannot be used as match.

CIER Cash	Other Cash	In-Kind
\$	\$	\$

Past ECCC Funding: If you have received funding from ECCC related to species at risk in the past three years, please provide the project title(s) and brief description:

Project Activities

We need to understand how each activity will directly contribute to listing consultation and/or recovery planning (see appendices for details). While it is not required, we encourage recipients to explain how they anticipate their project activities and timeframes would align with ECCC’s recovery planning goals for the specific species (see appendix C for details). Categories and example activities for this funding include the following:

- Data collection to provide to ECCC for use in recovery documents: surveying, monitoring, mapping (Note, if those collecting and sharing appropriate information wish to formalize how this is done, ECCC is open to exploring approaches that can work for everyone (e.g., MOUs, protocol agreements, data sharing agreements).

- SAR specific activities: community identified activities that align with recovery goals, address known knowledge gaps, and/or activities identified in the schedule of studies found in recovery documents.
- Building capacity (e.g., establish a species at risk leadership committee).
- Education and outreach to increase awareness and involvement in species at risk conservation and recovery.
- Training in and/or development of methods and tools (e.g., species at risk database, guidance) that support the activities listed above.
- Direct actions that reduce threats to species and their habitats (e.g., signage, fencing, traditional burning, planting native species).

Project Activity	Activity Description (what)	Activity Timeframe (approximate start date & end date)	Description of Expected Results (goal)	Amount of ECCC funding requested
<i>Example 1: Immediate threat reduction</i>	<i>Example 1: Install fencing and signage to help protect nest sites</i>	<i>Example 1: April 1st – May 31st</i>	<i>Example 1: People will learn about x species and will stay out of its nesting sites improving the survival and recovery of the species</i>	<i>Example 1: Total request: \$x \$x for fencing materials \$x at \$x/hour for workers to install fencing and signage \$x for graphic design and printing of signage \$x for engaging community on signage design and promoting awareness <u>through</u>: social media, newsletters, press release</i>
<i>Example 2: Community engagement</i>	<i>Example 2: Online workshop/community meeting, newsletter, and social media posts to enhance</i>	<i>Example 2: April 1st – June 15th</i>	<i>Example 2: Community will be well informed and supportive of recovery planning for x and y</i>	<i>Example 2: Total request: \$x Staff time at \$x/hour Prizes for workshop participants - \$x</i>

	<i>community support and understanding of x and y species recovery in the territory.</i>		<i>species. Community members will be identified to participate in recovery planning for these species in future.</i>	
<i>Example 3: Monitoring</i>	<i>Example 3: Purchase and installation of monitors for x species and associated training</i>	<i>Example 3: May 1st – July 15th</i>	<i>Example 3: Information and understanding of x species <u>is</u> increased and data will be shared with ECCC to inform recovery planning. Increased knowledge and skills within community to conduct monitoring</i>	<i>Example 3: Total request: \$x X cameras at \$x/per camera Technician at \$x/hour for x hours for camera installation, <u>training and data analysis</u></i>

Federal Funding Rates

Funding to support a person’s time to participate:

We understand that communities’ policies and protocols pertaining to honoraria may differ and they may be higher or lower than the maximum amounts identified by the federal treasury board as listed below or they may take other forms (e.g., appreciation gifts). Please include in your budget request what is appropriate for your community. If you would like to discuss please contact Anita Murdock, Research Associate at the Centre for Indigenous Environmental Resources (amurdock@yourcier.org).

Elders and Knowledge Holders - \$500/day, \$250/half day

All other participants - \$350/day, \$175/half day

Travel and hospitality for in person meetings:

Kilometric Rates

Province/Territory	Cents/km (taxes included)	Province/Territory	Cents/km (taxes included)
Alberta	50.0	Nunavut	60.5
British Columbia	55.0	Ontario	57.0

Manitoba	51.0	Prince Edward Island	52.5
New Brunswick	53.5	Quebec	54.5
Newfoundland and Labrador	57.5	Saskatchewan	51.0
Northwest Territories	63.0	Yukon	61.5
Nova Scotia	54.5		

Allowances

Canadian \$ (taxes included)	Canada & USA	Yukon & Alaska	N.W.T.	Nunavut
<u>Private non-commercial accommodation allowance</u>				
Day 1–120	50.00	50.00	50.00	50.00
Day 121 onward	25.00	25.00	25.00	25.00
Meal allowances				
breakfast - 100% (up to 30 th day)	21.10*	22.90	24.80	27.75
lunch - 100% (up to 30 th day)	21.60*	21.60*	21.60*	21.60*
dinner - 100% (up to 30 th day)	53.00*	60.65	64.35	91.35
Incidental allowance				
Incidental allowance – 100% (up to 30 th day)	17.30*	17.30	17.30	17.30

For complete travel directive (e.g., includes hotel rates) visit: <https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/en>

Appendix A – Examples of information considered in the Minister’s decision to list a species under SARA

- Do the species support livelihoods, for example, through harvesting, subsistence or medicine?
- Would listing the species have an impact on people’s activities with the species?
- Would listing the species result in cultural, social, or economic costs or benefits to individuals, communities or organizations?
- Do current or planned activities overlap with any of the species ranges or occurrences (i.e., where individuals of the species have been seen)?
- Are there any current or planned activities that may harm the species and/or destroy any part of its habitat?

Appendix B – Examples of information included in a recovery document

- Where the species and its habitat have been found.
- What the species needs to survive and/or recover.
- Threats (current and historical) to the species and which activities might destroy their habitat.
- What could be done to recover/manage the species and what actions are already underway.
- Population and distribution objectives for recovery/management.
- Indigenous Knowledge that knowledge holders would like to see included in a recovery document.
- Anything else that may aid in the survival and recovery of the species.

Appendix C – List of Species and associated information

*Ongoing consultation and **expected** coming consultations for Quebec region in 2021-2023.*

Species Included in Listing Consultations*			
Species	Scientific Name	Current Status (SARA)	COSEWIC Assessment
Black Ash	<i>Fraxinus nigra</i>	Not listed	Threatened
Short-eared Owl	<i>Asio flammeus</i>	Special Concern	Threatened
Lesser Yellowlegs	<i>Tringa flavipes</i>	Not listed	Threatened
Leach's Storm-Petrel (Atlantic population)	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Not listed	Threatened
Canada Warbler	<i>Cardellina canadensis</i>	Threatened	Special Concern
Barn Swallow	<i>Hirundo rustica</i>	Threatened	Special Concern
Red Knot <i>rufa</i> subspecies, Southeastern USA / Gulf of Mexico / Caribbean wintering population (New Designatable Unit)	<i>Calidris canutus rufa</i>	Not listed (previously threatened under the Red Knot <i>roselaari</i>)	Endangered
Red Knot <i>rufa</i> subspecies, Northeastern South America wintering population	<i>Calidris canutus rufa</i>	Not listed (previously threatened under the Red Knot <i>roselaari</i>)	Special Concern

Species with recovery documents in development*

Species	Scientific Name	SARA Status	Document Type
Monarch	<i>Danaus <u>plexippus</u></i>	Special Concern (under consideration for <u>uplisting</u> to Endangered)	Recovery Strategy (if <u>uplisted</u>)
Wolverine	<i>Gulo gulo</i>	Special Concern	Management Plan
Chimney Swift	<i>Chaetura pelagica</i>	Threatened	Recovery Strategy
Louisiana Waterthrush	<i>Parkesia motacilla</i>	Threatened	Recovery Strategy
Spring Salamander, Adirondack / Appalachian population	<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	Threatened	Recovery Strategy
Bobolink	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Threatened	Recovery Strategy
Eastern Meadowlark	<i>Sturnella magna</i>	Threatened	Recovery Strategy
Eastern Wood-pewee	<i>Contopus virens</i>	Special Concern	Management Plan
Quebec Rockcress	<i>Boechera quebecensis</i>	Endangered	Recovery Strategy
Red-necked Phalarope	<i>Phalaropus lobatus</i>	Special Concern	Management Plan
Buff-breasted Sandpiper	<i>Tryngites subruficollis</i>	Special Concern	Management Plan



AUTRES FINANCEMENTS DISPONIBLES POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL-ECCC



50^e anniversaire d'Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada's 50th anniversary

150^e anniversaire du Service météorologique du Canada
Meteorological Service of Canada's 150th anniversary



AUTRES FINANCEMENTS DISPONIBLES POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

- Fonds dirigés
 - Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)
 - Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH)
 - Fonds de la nature du Canada
 - Gardiens autochtones
 - Places prioritaires
 - Lieux prioritaires désignés par la communauté
 - Défi / Aires protégées et de conservation autochtones (APCA)
 - Fonds des solutions climatiques axées sur la nature
-

LIENS VERS LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Programme d'intendance de l'habitat:

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/intendance-habitat-especes-en-peril.html>

Fonds autochtone pour les espèces en péril:

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/fonds-autochtone-especes-peril.html>

Fonds de la nature du Canada:

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-nature/fonds.html>

Initiative des gardiens: envoyer un courriel au Secrétariat conjoint à l'adresse suivante

ec.gardiensautochtones-indigenousguardians.ec@canada.ca

QUESTIONS?

Environnement et Changement climatique Canada Service canadien de la faune (Région du Québec)

Marie-Hélène Dickey

Agente de coordination, consultation et liaison autochtones

marie-helene.dickey@ec.gc.ca

Mark Mills

Spécialiste de liaison autochtone

Mark.mills@ec.gc.ca

Centre autochtone des ressources environnementales (CARE)

Sjoerd van der Wielen

svanderwielen@yourcier.org

Anita Murdock

AMurdock@yourcier.org

Lynn Mallett

lmallett@yourcier.org



Source: Blair Hammond

FONDS AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP)

OBJECTIF :

- Favoriser la participation des organisations autochtones au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat.

- Réalisation d'activités identifiées dans les documents de rétablissement : [Registre public des espèces en péril](#).

*Particularités :

- Développement des capacités;
- Prise en compte des connaissances autochtones.

VOLET TERRESTRE VS. AQUATIQUE :

- Volet terrestre (ECCC – SCF);
- Volet aquatique (MPO) : [FAEP - Aquatique \(MPO\)](#).

QUI PEUT APPLIQUER? :

- Toutes les organisations autochtones;
 - Les organisations non autochtones mandatées par une organisation autochtone.
-

FONDS AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP)

ESPÈCES ADMISSIBLES :

- Toutes les espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP (excepté celles inscrites comme disparues du pays);
- Les espèces non inscrites à l'annexe 1 de la LEP, mais évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) comme étant :
 - En voie de disparition;
 - Menacées;
 - Préoccupantes.

FINANCEMENT FAEP DISPONIBLE :

- Environ 460 000\$/année
- Projet : Entre 30 000\$ et 100 000\$

FINANCEMENT DE CONTREPARTIE (en espèce ou en nature) :

- 0,2 : 1 (20%) = Organisations autochtones
- 1 : 1 (100%) = Organisations non autochtones

DURÉE DU PROJET : Maximum 3 ans

FONDS AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP)

PRIORITÉS :

- Menaces :
 - Foresterie;
 - Urbanisation;
 - Agriculture;
 - Espèces envahissantes;
 - Commerce illégal;
 - Maladies de la faune ou de la flore.
 - Type d'activité : Les activités les plus urgentes identifiées dans les documents de rétablissement.
 - Type d'habitat : L'habitat essentiel (final ou proposé) ou l'habitat important.
 - Espèce culturellement importante.
 - Retombé du projet : Les projets qui contribuent directement et à court terme au rétablissement des espèces en péril seront favorisés.
-
-

FONDS AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP)

SCOOP!

- Appel de propositions 2022-2023 :
 - Lancé d'ici la fin novembre
 - Date limite : Mi-janvier 2022
- Pas d'espèce prioritaire.
- Budget :

2022-2023	2023-2024	2024-2025
200 000\$ - 220 000\$	220 000\$ - 240 000\$	100 000\$ - 120 000\$

- Pour être averti directement : jordan.drapeau@ec.gc.ca
-

FONDS AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP)

Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH)

- Objectifs (mêmes que le FAEP) :
 - Rétablissement des espèces en péril;
 - Mise en œuvre des documents de rétablissement.
 - Ouvert à tous :
 - Plus de compétition, mais aussi plus de financement.
 - Contrairement au FAEP, le PIH ne priorise pas :
 - Développement de capacités;
 - Connaissances autochtones;
 - Espèces culturellement importantes.
 - Espèces prioritaires.
 - Appel de propositions = en même temps que le FAEP
 - Contact : jerome.desrosiers@ec.gc.ca
-

FONDS AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP)

Merci!

Des questions?

Jordan.Drapeau@ec.gc.ca

Tel. : 418-563-5397
